

**Séance du 19 septembre 2017****Compte-rendu**
COMMUNE DE SAINT-VÉRAND
 Département de l'Isère

Nombre de conseillers : ☒ En exercice : 19 ☒ Présents : 18 ☒ Pouvoir(s) : 1 ☒ Votants : 19 Date de convocation : 12 septembre 2017 Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le 21 septembre 2017 Et de la publication le : 21 septembre 2017	L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard EYSSARD, Maire. Présents : Mesdames Dominique UNI, Nicole MENUUEL, Monique FERRIEUX, Muriel GAIFFIER, Farah HASSAN, Brigitte HATAMI-ALAMDARI, Claude MULLER, Florence RICHARD. Messieurs Bernard EYSSARD, Stéphane TOURNOUD, Olivier GAILLARD, Jean-Philippe GORON, Georges BELLO, Michel CHANCY, Patrick GIROUD, Hubert MOTTET, Bernard MUZELIER, Yves PELLOUX-GERVAIS. Ont donné procuration : Monique LARGOT a donné procuration à Nicole MENUUEL Absents excusés : Absents : Secrétaire de séance : Yves PELLOUX-GERVAIS
--	--

2017-43 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2017 COMMUNE

Jean-Philippe GORON, conseiller délégué aux ressources, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'inscrire des montants sur des articles budgétaires correspondant au chapitre *Opérations Patrimoniales* du budget 2017 Commune. En effet, l'achat à l'euro symbolique des terrains pour créer la voirie du lotissement de la Maladière, en 2013, conduit à leur intégration, au moyen d'écritures d'ordre comptable, dans le patrimoine communal pour le montant de la valeur vénale de ces terrains.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la décision modificative n°2 :

FONCTIONNEMENT				
Comptes	Désignations	Section	Chapitre	Montant
2112	Terrains de voirie	Recettes	041	+ 11 720.00 €
2112	Terrains de voirie	Dépenses	041	+ 11 720.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la Décision Modificative n°2 du Budget 2017 Commune. Il charge Monsieur le Maire ou son représentant de transmettre cette délibération au Centre des Finances Publiques de Saint-Marcellin.

2017-44: ACQUISITION POUR L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE SURFACE DE MONSIEUR DOMINIQUE MUZELIER ISSUE D'UNE DIVISION

Bernard MUZELIER ne participe pas au vote en raison de son lien familial avec le vendeur.

Monsieur le Maire rapporte que,

Vu la proposition de Monsieur Dominique MUZELIER, en date du 1^{er} septembre 2017, qui a émis le souhait de céder pour l'euro symbolique à la commune de Saint-Vérand une partie de son terrain non loti d'une surface de 566 m² desservant les terrains issus de la division de la parcelle 2097.

La Commune est intéressée par l'acquisition pour l'euro symbolique de cette parcelle de terrain afin d'enrichir le patrimoine communal et aménager la voirie communale n°27U dite rue des Platanes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte administratif et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Monsieur le Maire rappelle que les frais d'acte, d'enregistrement aux hypothèques resteront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'acquisition de cette parcelle de terrain non bâti d'une surface de 566 m². Il prend acte que les frais liés à l'acte notarié resteront à la charge de la Commune.

2017-45 : RÈGLEMENT DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le règlement de location des salles communales a été retravaillé suite aux remarques émises lors du dernier conseil municipal. Jean-Philippe Goron, conseiller délégué donne lecture du projet de règlement qui sera mis à disposition dès transmission de la délibération en Préfecture.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal approuve le projet de règlement ci-joint. Il charge Monsieur le Maire ou son représentant de son application.

2017-46 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE DE LA VILLE DE SAINT-MARCELLIN, ANNÉE 2016-2017

Monsieur le Maire explique, qu'en contrepartie du service mis en place par le Centre Médico-Scolaire de Saint-Marcellin en direction des enfants inscrits à l'école de Saint-Vérand, la commune de Saint-Vérand s'engage à verser à la ville de Saint-Marcellin une participation financière calculée selon les modalités détaillées dans le projet de convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal, décide d'approuver la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de la Ville de Saint-Marcellin, année 2016-2017. Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision. Il dit que les crédits sont prévus au budget communal 2017 et que cette convention est reconduite chaque année sans autres formalités.

RÈGLEMENT DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX

Jean-Philippe GORON présente aux conseillers municipaux le projet de règlement de travail des agents communaux. Ce document reprend les éléments du règlement en cours de 2008 et a été largement complété notamment sur les points suivants : formation, droits et obligations, sanctions, hygiène et sécurité. Il sera présenté lundi 25 septembre lors de la réunion de rentrée des agents de la commune. Le personnel de la mairie disposera d'un mois pour émettre des avis (par écrit). Le projet de règlement sera aussi soumis au comité technique départemental avant que le conseil municipal ne délibère si possible d'ici la fin d'année.

COMMISSION LOCALE DE L'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Jean-Philippe GORON indique que la CLECT vient de se mettre en place. Robert Pinet, maire de St Bonnet de Chavannes, en a été élu le président. Cette commission va démarrer courant octobre ses travaux, notamment sur le calcul des transferts de charges liées à la compétence eau et assainissement. Un rapport définitif de la CLECT doit être établi au plus tard le 30 septembre 2018 (9 mois après le transfert des premières compétences). Néanmoins cette commission donnera une première estimation des transferts de charges d'ici la mi-mars 2017 afin que chaque commune puisse construire son budget 2018.

Olivier GAILLARD intervient en parlant d'une réunion qui s'est déroulée le 18 septembre 2017 en mairie à ce sujet. La Communauté de Communes a pris un bureau d'études pour étudier les meilleurs moyens pour transférer l'eau et l'assainissement. Si sur le plan fonctionnel, tout marche correctement, il y a quelques soucis sur le plan financier. A priori les communes du SIVOM de St Marcellin ainsi que les communes du SIEPIA et d'autres collectivités intégreraient la Communauté de Communes, ce qui représenterait 90% du réseau d'eau. Il reste néanmoins beaucoup de choses à faire avec de nombreuses interrogations. Il y a notamment une harmonisation à trouver au sujet du tarif du m³ d'eau. La période de lissage pourrait prendre entre 5 et 10 ans.

TRAVAUX

Les travaux pour la construction du terrain multisports devraient commencer le lundi 2 octobre suite à la première réunion de chantier du 12 septembre dernier. L'ordre de service a été envoyé à l'entreprise.

Les travaux de voirie devraient débiter le jeudi 21 septembre.

Si l'acoustique de la cantine ne s'est pas amélioré avec les claustra, prévoir de faire les travaux nécessaires qui ont été budgétisés.

Pour la déclaration d'utilité publique du Puits des Sables, il est nécessaire de rencontrer la Communauté de Communes pour valider certains points notamment financiers.

TRANSFERT DU PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) DE PROMOJI A HABITAT DAUPHINOIS

Habitat Dauphinois est en train d'étudier la viabilité financière du projet, notamment le compromis de vente des terrains Gerbert. Cependant, la programmation des logements sociaux reste en suspens. Les constructions seraient de petits collectifs de 4 logements avec une élévation d'un rez-de-chaussée + 1 étage. Pour les logements sociaux, cela pourrait être des logements isolés T3 ou T4 qui pourraient permettre l'accès à la propriété. Un nouveau PUP doit être également négocié avec Habitat Dauphinois.

RYTHMES SCOLAIRES 2017-2018

Dominique UNI, adjointe en charge des affaires scolaires et extrascolaires, explique que la commune devra se prononcer très prochainement (lors du 1^{er} Conseil d'Ecole, début novembre) quant au maintien ou non de l'organisation actuelle de la semaine scolaire sur 4 jours et demi.

En effet, suite à une rencontre de début d'année scolaire organisée par la nouvelle inspectrice départementale de l'Education Nationale, Pierre BRISSET, directeur de l'école, a rapporté à Dominique UNI les nouvelles dispositions suivantes :

- ⊗ La journée d'enseignement ne devra pas excéder 6 h/jour, ce qui a pour conséquence de devoir proposer les APC (Activités pédagogiques complémentaires ou soutien individuel) le mercredi matin (à moins que des dérogations puissent être acceptées) ;
- ⊗ La commune doit se prononcer début novembre quant à l'organisation future qu'elle souhaite mettre en place.

De ce fait, vu les délais impartis, Dominique UNI réunit les membres de la Commission Education jeudi 5 octobre à 18h30 afin que celle-ci travaille d'ores et déjà à la manière de rassembler les positionnements des différents partenaires (familles, enseignants). Elle précise que le Conseil Municipal devra, quant à lui, réfléchir sur les moyens à mettre en place, quel que soit le choix définitif de cette organisation.

Elle annonce qu'en parallèle, un échange est organisé entre Madame l'Inspectrice Départementale et les élus et responsables des affaires scolaires des 47 communes de l'intercommunalité lundi 25 septembre à 16h00 afin que chacun puisse poser en direct les questions sous-jacentes.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES DECHETS

Le financement de la collecte des déchets ménagers pose toujours problème. Il est envisagé de passer de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), calculée sur la base des Impôts Fonciers. Cette solution donne plus de souplesse de gestion : le budget général peut abonder le budget déchets alors qu'avec la REOM le budget doit être à l'équilibre. La perception, qui collecte les impôts fonciers, verse tous les mois 1/12^{ème} de la TEOM ce qui réduit les problèmes de trésorerie. Avec la TEOM c'est la perception qui s'occupe des impayés (moins importants du reste car les sommes exigées sont plus élevées). La TEOM serait payée par tous les propriétaires y compris les entreprises ce qui n'est pas le cas de tous avec la REOM. Enfin la REOM, depuis la suppression des badges, est beaucoup moins incitative. Si aucune des solutions n'est vraiment équitable ou juste, la TEOM semble présenter plus d'avantages que la REOM. Le prochain conseil communautaire aura à délibérer sur ce point.

Jean-Philippe GORON propose que des PV soient adressés aux personnes qui ne respectent pas les règles de la collecte des déchets et notamment vis à vis des dépôts sauvages de poubelles en abords des *moloks*. Il rappelle que seul le Maire peut dresser des procès-verbaux d'infraction. Il est proposé d'ouvrir les sacs poubelles déposés aux abords des *moloks* en bon état de marche et, dans la mesure du possible, dresser un PV aux personnes en infraction.

RESTAURATION DU TABLEAU « LA CÈNE »

Nicole MENUUEL présente la souscription publique d'appel aux dons pour la restauration du tableau *La Cène*. Cette opération est pilotée par l'association Saint-Vérand Hier et Aujourd'hui en collaboration avec la Fondation du Patrimoine. L'association Saint-Vérand Hier et Aujourd'hui va organiser des événements pour compléter le financement, notamment des conférences d'Isabelle VARLOTEAUX, conservatrice à Grenoble.